



COMITÉ D'ANIMATION DE LANVOLLON
FÊTE SES 30 ANS !

LANVOLLON EN FÊTE

GRAND SPECTACLE AVEC FEUX D'ARTIFICE

19H MAXI-DANCE

20H LES VRILLÉS

LES VRILLÉS



22H UK ON THE ROCK

00H DJ PACO

23H30 FEUX D'ARTIFICE

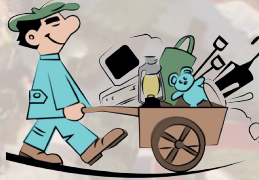
RESTAURATION SUR PLACE

GRATUIT

DIMANCHE 3 AOÛT 2025

organisé par le comité d'animation de Lanvallon

LANVOLLON



FOIRE AUX PUCES

TROC- BROCANTE

LES DEUX PLUS GRANDES FOIRES AUX PUCES
DES CÔTES D'ARMOR

22

JUIN



ATTENTION

3

AOÛT

Un contrat différent pour les deux foires



ATTENTION AU RÈGLEMENT

Comité d'animation de Lanvallon

Tél : 02 96 70 28 62

www.comiteanimationlanvallon.com

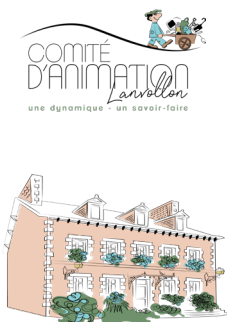
contact@comiteanimationlanvallon.com



comanim.lvl



comiteanimationlanvallon.cal




Foires aux puces - brocantes - vide greniers 2025


organisateur

COMITE D'ANIMATION DE LANVOLLON

(ASSOCIATION LOI 1901)


SIÈGE SOCIAL : 3 BIS rue Saint Yves – 22290 LANVOLLON

 16 b, place du Général de Gaulle - 22290 Lanvallon

 permanence secrétariat : 16 B place du général de Gaulle
22290 LANVOLLON (local annexe extérieur de la mairie)

 <http://www.comiteanimationlanvallon.com>

 contact@comiteanimationlanvallon.com

 02 96 70 28 62

(En cas d'absence, laissez votre message sur répondeur pour être
rappelé lors des permanences au secrétariat.)

point info : Mairie de Lanvallon: 02 96 70 00 28

Dates : dimanches 22 juin et 3 août 2025 Horaires visiteurs

Dates limites inscriptions (exposants) : → 8 h00 à 18 h00

- Vendredi 20 juin 2025 avant 12heures
- Vendredi 1^{er} août 2025 avant 12 heures

Lieu : Rue de la Gare , Rue St-Jacques, Rue St-Yves, Rue Traversière, Rue du Trégor,
Rue Pasteur, rue Ste Anne, place des Anciens Combattants (juin et août) Places du
Martray, Général de Gaulle, Place du Marché au Blé (août seulement), Imp Charles
Guillou. La rue Bry n'est plus autorisée (réservée Centre Secours Lanvallon)

Inscriptions courrier : **Secrétariat du Comité d'Animation**

16 B Place du Général de Gaulle — 22290 LANVOLLON

Accès : Coordonnées GPS : Latitude : 48.6322157- Longitude : -2.9861948,20

véhicules : Route de Lanvallon-Paimpol CD7

RN 12 : Guingamp sortie Lanvallon

St-Brieuc sortie Lanvallon

Nombreux parkings visiteurs gratuits

Possibilité de restauration sur site : place du marché au blé et parking du stade.



comanim.lvl



comiteanimationlanvallon.cal

REGLEMENT EXPOSANTS (2025)

ARTICLE 01: Location des emplacements : MAXIMUM 20 METRES

UN CONTRAT POUR CHAQUE PARTICIPATION

- 5 € le mètre linéaire jusqu' à 10 m
- Forfait entre 11 et 15 mètres : 60 euros l'emplacement
- Forfait entre 16 et 19 mètres : 80 euros l'emplacement
- Emplacement de 20 m : 100 euros l'emplacement
- forfait 65 € pour les vendeurs de glaces, crêpes, restauration.

ARTICLE 02: Aucune autre participation financière ne sera demandée

Les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements de moins de 5 m linéaires. Pas de dérogation particulière pour les véhicules en combi Y **COMPRIS les CAMPINGS CARS qui devront stationner à l'extérieur du domaine de la brocante OU PRENDRE UN METRAGE APPROPRIE A LA LONGUEUR DE LEUR VEHICULE.**

Seuls les exposants professionnels pourront se voir attribuer un emplacement adapté à leur stand (long véhicule, barnums).

ARTICLE 03: Les rues seront en rues piétonnes et interdites à la circulation de 08h00 à 18 h00 en dehors des véhicules de secours.

ARTICLE 04: Le Comité d'Animation s'engage à faire la publicité (presse, radio, internet)

ARTICLE 05: Les exposants seront placés et ne devront pas gêner les riverains ni les exposants voisins (respect du métrage). Les barnums doivent être adaptés à l'emplacement. Les exposants devront être en place le dimanche matin pour 06h00. Il est interdit de partager un emplacement avec un autre exposant. **Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité et afficher ou présenter son récépissé d'inscription.**

ARTICLE 06: Les exposants seront responsables de la vente et de leur matériel. **Seuls sont autorisés les déballeurs professionnels et particuliers, de brocantes et de vide greniers. Ne sont pas admis les déballeurs de vente de produits neufs (vêtements, jouets...) et de restauration qui font l'objet d'un règlement particulier, de légumes, d'animaux vivants et d'armes...** Il est interdit d'occuper un autre emplacement que le sien sans l'accord des placiers sous peine d'exclusion.

ARTICLE 07: Ouverture de la vente au public : le dimanche de 08h00 à 18h00. Les exposants devront impérativement débarrasser leurs invendus et ne laisser aucun déchet sur leur emplacement en le quittant en fin de journée **sous peine de poursuites.**

ARTICLE 08: Les règlements se feront par chèques ou en espèces à l'inscription (contrat d'engagement) à l'ordre du Comité d'Animation de Lanvallon. Un récépissé d'inscription sera délivré. Il tient lieu de justificatif de règlement dès encaissement de l'inscription. Tout engagement signé est irrévocable et non remboursé.

ARTICLE 09: Accueil : Parcours fléché. Présence de placiers
Repas sur place aux stands de restauration : place du marché au blé et parking du stade.

Le Président